



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT**

RÈGLEMENT NUMÉRO 4001-2018-04

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 4001 RELATIF À LA
CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

ARTICLE 1

Le règlement 4001, tel qu'amendé est modifié en remplaçant la section 5 par la suivante :

« SECTION 5. PANNEAUX DE MANŒUVRE OBLIGATOIRE

ARTICLE 11

À moins d'une signalisation contraire, face à un panneau de manœuvre obligatoire, le conducteur d'un véhicule routier doit circuler dans le sens indiqué par le panneau de manœuvre obligatoire.

ARTICLE 12

La Ville autorise le Service des travaux publics à poser et maintenir en place les panneaux de manœuvre obligatoire aux endroits indiqués à l'annexe « C » du présent règlement qui en fait partie intégrante. »

ARTICLE 2

Le règlement 4001, tel qu'amendé, est modifié en modifiant l'annexe « C » dudit règlement afin d'ajouter les panneaux de manœuvre obligatoire suivants :

NOM DE LA RUE	ORIENTATION	EMPLACEMENT	DESCRIPTION DU PANNEAU
Saint-Nicholas, montée	Est	Langlois, rue	Aller tout droit ou tourner à droite
Saint-Nicholas, montée	Est	Lamontagne, rue	Aller tout droit ou tourner à droite ou à gauche
Saint-Nicholas, montée	Nord-Est	Lamontagne, rue	Aller tout droit ou tourner à droite ou à gauche

ARTICLE 3

Le règlement 4001, tel qu'amendé, est modifié en modifiant l'annexe « A » dudit règlement afin d'ajouter les panneaux d'arrêts suivants :

NOM DE LA RUE	ORIENTATION	EMPLACEMENT
Marc-André, rue	côté nord-ouest	coin rue de l'Épée
Marc-André, rue	côté nord-est	coin rue de l'Épée
Celtes, rue des	côté sud-est	coin rue de l'Épée
Celtes, rue des	côté sud-ouest	coin rue de l'Épée
Celtes, rue des	à l'est	318, rue des Celtes
Celtes, rue des	à l'ouest	320, rue des Celtes
Bernard, rue (341)	côté sud-est	coin rue des Perdrix
Bernard, rue	côté nord-ouest	coin rue des Perdrix
Perdrix, rue	côté est	coin rue Bernard
Perdrix, rue	côté ouest	coin rue Bernard

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Xavier-Antoine Lalande
Président d'assemblée

Xavier-Antoine Lalande
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

Avis de motion :	14 août 2018
Présentation du projet de règlement :	14 août 2018
Adoption du règlement :	11 septembre 2018
Entrée en vigueur :	14 septembre 2018